

Foire aux questions :

Le Registre des demandes de qualité non financées

Juillet 2020

1. Procédure de sélection et admissibilité d'inscription au registre

Qu'est-ce que le Registre des demandes de qualité non financées ?

Les pays sont encouragés à inclure dans leurs candidatures une « demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée » aux fins de financer des programmes prioritaires devant être pleinement financés mais dont les ressources actuelles du Fonds mondial ne le permettent pas. Les demandes sont examinées par le Comité technique d'examen des propositions, de manière que les interventions stratégiquement centrées et techniquement solides puissent être ajoutées au Registre des demandes de qualité non financées.

Pourquoi les pays sont-ils encouragés à présenter une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée ?

Les candidats sont invités à préparer une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée, pouvant être ajoutée aux demandes de qualité non financées au terme d'un examen. Ainsi, leurs demandes préapprouvées peuvent être intégrées dans les programmes si des économies ou des efficacités sont identifiées au stade de l'établissement de la subvention, ou incluses au moyen d'une reprogrammation pendant la mise en œuvre si des financements supplémentaires sont mobilisés.

Comment les demandes sont-elles ajoutées au Registre des demandes de qualité non financées ?

Toutes les demandes de financement hiérarchisées au-delà de la somme allouée sont examinées par le Comité technique d'examen des propositions. Les demandes techniquement solides sont ajoutées au Registre des demandes de qualité non financées.

Quelle doit être la hauteur de la demande de financement au-delà de la somme allouée ?

La demande de financement au-delà de la somme allouée doit normalement représenter entre 30 et 50 pour cent de l'enveloppe totale allouée au pays (sauf indication contraire de l'équipe de pays du Fonds mondial).

Comment les interventions inscrites au Registre sont-elles financées ? Les interventions inscrites au Registre des demandes de qualité non financées peuvent être prises en charge par plusieurs sources tout au long du cycle de vie d'une subvention : optimisation du portefeuille du Fonds mondial, investissements du secteur privé ou accords Debt2Health.

Toutes les interventions inscrites au Registre des demandes de qualité non financées seront-elles prises en charge ?

Non. L'ajout d'une demande au registre ne garantit pas qu'elle sera financée.

Toutes les composantes de maladies sont-elles admissibles au Registre des demandes de qualité non financées ?

Oui. Les demandes de qualité liées au VIH, à la tuberculose, au paludisme, aux programmes conjoints VIH/tuberculose et aux systèmes résistants et pérennes pour la santé peuvent toutes être ajoutées au registre.

Que convient-il d'inclure dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée plutôt que dans la demande au titre de la somme allouée ?

Les candidats doivent accorder la priorité aux interventions à plus fort impact au sein de la demande au titre de la somme allouée, afin de garantir que les activités critiques pour la réussite du programme ne seront pas retardées au cas où le financement au-delà de la somme allouée ne se concrétiserait pas ou serait obtenu tard dans le cycle de financement.

Les interventions sollicitées dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée doivent représenter un complément logique et optimiser l'impact des activités incluses dans la demande au titre de la somme allouée, mais les activités liées doivent figurer toutes les deux soit dans la demande au titre de la somme allouée, soit dans la demande hiérarchisée au-delà de la somme allouée.

Qu'est-ce qui NE DOIT PAS être inclus dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée ?

Les interventions essentielles doivent être correctement hiérarchisées et ne doivent pas être incluses dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée.

Les intrants nécessaires pour les interventions essentielles doivent être placés dans la demande au titre de la somme allouée tout comme l'intervention correspondante. Par exemple, si un service essentiel figure dans la demande au titre de la somme allouée, les produits et les coûts de gestion de programme correspondant à ce service doivent également être inclus dans cette demande.

Est-il possible d'inscrire au registre des interventions liées à des demandes multipays ?

Tous les candidats, y compris les candidats multipays, sont invités à présenter une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée en vue de l'ajouter au registre.

Comment les interventions inscrites au registre sont-elles répertoriées ?

Les interventions sont classées par ordre alphabétique pour chaque composante de maladie. Des filtres permettent ensuite de trier les listes par région, par pays, par composante de maladie, par module et par intervention.

Combien de temps une intervention est-elle conservée dans le Registre des demandes de qualité non financées ?

Une intervention peut rester dans le registre pendant trois ans à partir de la date de confirmation de son inscription au registre.

À quelle fréquence le registre est-il mis à jour ?

Le registre est mis à jour à mesure que de nouvelles demandes y sont inscrites, et publié trimestriellement si des ajouts ont été apportés.

2. Financement d'interventions inscrites au registre

Qui peut financer des interventions inscrites au registre ?

Les interventions inscrites au Registre des demandes de qualité non financées peuvent être prises en charge par le Fonds mondial si de nouvelles ressources sont disponibles (économies ou efficiences identifiées à l'établissement des subventions). Chaque année, le Comité d'audit et des finances du Conseil d'administration du Fonds mondial évalue les ressources supplémentaires de l'institution pouvant servir à financer des interventions inscrites au Registre des demandes de qualité non financées. Les financements sont alors alloués aux interventions du registre, selon les critères du cadre d'établissement des priorités.

De plus, des donateurs admissibles peuvent allouer des ressources à des interventions spécifiques dans un pays (par l'entremise du Fonds mondial). Il peut s'agir de donateurs privés (entreprises, fondations, particuliers) et de mécanismes publics agréés (UNITAID et Debt2Health).

Les donateurs peuvent également choisir des interventions inscrites au Registre des demandes de qualité non financées et travailler directement avec le pays pour financer ces programmes.

Quelle est la procédure du Fonds mondial en matière de financement d'interventions inscrites au registre ?

Le Comité d'audit et des finances approuve les ressources supplémentaires disponibles pouvant servir à financer des demandes de qualité inscrites au registre au vu de l'évaluation fournie par le Fonds mondial. Les interventions inscrites au registre sont ensuite sélectionnées au regard du cadre d'établissement des priorités.

Quelle proportion du registre devrait pouvoir être financée selon les estimations ?

Le Fonds mondial n'est pas en mesure de déterminer la hauteur des ressources supplémentaires qui seront disponibles au cours de chaque cycle de financement. Cependant, pour le cycle 2017/2019, des interventions ont été financées à partir du registre à hauteur de 1,2 milliard de dollars US à ce jour. Elles l'ont été avant tout au travers de gains d'efficacité identifiés lors de l'établissement des subventions, ainsi que par des fonds supplémentaires dégagés au titre de l'optimisation du portefeuille et par certaines contributions du secteur privé et de Debt2Health.

Les donateurs peuvent-ils choisir de financer une intervention spécifique ?

Les donateurs peuvent faire une recherche dans le registre par région, pays, composante de maladie et intervention dans le but d'identifier une demande de qualité selon leurs préférences. Des bailleurs de fonds privés peuvent sélectionner le pays et la composante de maladie qu'ils souhaitent financer, mais il n'est pas possible de choisir une intervention en particulier. Pour tout supplément d'information, référez-vous à la politique en matière de contributions financières réservées modifiée et reformulée.

Les donateurs peuvent-ils sélectionner une demande dans le registre afin de la financer indépendamment ou doivent-ils investir par l'entremise du Fonds mondial ?

Les donateurs admissibles peuvent financer des demandes inscrites au registre par l'entremise du Fonds mondial ou dans le cadre d'un co-investissement par leurs propres systèmes de financement, en toute indépendance.